



# COMMUNIQUÉ

D I F F U S I O N I M M É D I A T E

## ***Le CRE BSL demande la révision des fondements du régime forestier***

**Rimouski, le 19 avril 2004** - Dans le cadre des audiences de la Commission Coulombe sur la forêt publique à Rimouski ce 20 avril, le CRE BSL demande au gouvernement du Québec de modifier profondément son régime forestier.

«Le premier objectif du régime doit en être l'aménagement forestier durable fondé sur le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, sur le rendement soutenu qui garantit qu'on ne fait pas de surrécolte et sur une gestion intégrée qui permet l'usage polyvalent et démocratique de la forêt.» précise Luce Balthazar, directrice de l'organisme. Par ailleurs, «l'absence d'une *Stratégie québécoise de conservation de la biodiversité* basée sur la création d'un réseau d'aires protégées et sur un aménagement respectueux des écosystèmes et des cycles naturels est un des vides les plus navrants de l'actuelle politique forestière. On doit aussi passer à une *Politique d'aménagement intégré des ressources* avec tous les outils légaux pour la rendre opérationnelle.» ajoute-t-elle.

Le CRE BSL demande aussi avec vigueur que tous les *Plans généraux d'aménagement forestier* (PGAF) soient soumis à une évaluation environnementale. «La largesse de la législation actuelle est insensée». Les calculs qui sous-tendent l'allocation du bois à l'industrie forestière doivent aussi subir un examen en profondeur.

Le dossier de la forêt se situe en tête des priorités du CRE BSL. L'organisme a été un acteur de premier plan dans les débats forestiers de la région et du Québec, que l'on pense aux polémiques sur l'usage des pesticides en forêt, à l'adoption de la *Loi sur les forêts*, à la *Stratégie de protection des forêts*, etc.

-30-

Source : Luce Balthazar, (418) 721-5711 ou [crebsl@globetrotter.net](mailto:crebsl@globetrotter.net)